

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21 mai 2026

Date de publication : 29 mai 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Madame Jennifer THIERY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Pierre PALANDRE, Arnaud JOLLY

Pouvoirs :

Marie-Pierre PALANDRE à Roland CRIMIER, Arnaud JOLLY à Nicolas PAUZIE,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT AUPRÈS DES
INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT
COLLECTIF (SCIC) BIO A PRO**

Délibération : 05-2026-048

Transmis en préfecture le : 28/05/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

En 2007, à l'initiative de l'ARDAB (Association de Développement de l'Agriculture Biologique sur le Rhône et la Loire), une dizaine d'agriculteurs se sont lancés dans une réflexion d'organisation collective afin de proposer une offre de produits bio pour la restauration collective.

En 2009, l'activité démarre à Brignais avec 2 salariés, puis BIO A PRO adopte le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en janvier 2011.

Aujourd'hui, BIO A PRO regroupe 35 producteurs et transformateurs bio du Rhône et de la Loire et emploie 28 salariés. Il s'agit d'une « coopérative bio et locale du Rhône et de la Loire, qui fédère les acteurs de la terre à l'assiette pour transformer le système alimentaire de notre territoire ».

Les engagements et objectifs de cette coopérative sont notamment la reterritorialisation de l'agriculture, la reconnexion ville/campagne, la répartition équitable de la valeur, la gouvernance plurielle, l'agriculture biologique et les produits de qualité.

La ville de Saint-Genis-Laval est sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif depuis 2011. Le 30 septembre 2012, le Conseil municipal avait validé la souscription au capital de la SCIC à hauteur de 1500 euros, soit 100 parts. La ville fait donc partie des partenaires publics de cette SCIC et siège donc aux instances représentatives et décisionnaires de la SCIC, tel que l'Assemblée Générale des associés.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant et un titulaire chargés de représenter la ville au sein des instances de la SCIC BIO A PRO.

Vu la délibération n°09.2010.057 du conseil municipal en date du 27 septembre 2010 portant soutien au projet de développement de l'accessibilité aux produits locaux biologiques - SCIC « BIO A PRO » ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 11 mai 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant titulaire aux instances de la SCIC BIO A PRO et Monsieur Philippe JEDRYKA comme représentant suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

La secrétaire de séance,

Jennifer THIERY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Jules GUILLEMOT**



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN,

Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--